

Opinions & Controverses



CORINNE CHARLES/MARINE NATIONALE/DPI/REA

Sous-marin nucléaire et avion Rafale au large de Brest.

Arsenal militaire

« Nous devons continuer à nous battre pour notre défense »

TRIBUNE La loi de programmation militaire 2024-2030 actualisée doit être présentée par le gouvernement. Un impératif stratégique, explique le président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale

Par Jean-Michel Jacques*

Actualiser la loi de programmation militaire 2024-2030 (LPM 2024-2030) est indispensable. Car, soyons lucides, le temps des « dividendes de la paix » est révolu. L'instabilité géopolitique, la montée de la conflictualité – dans la sphère matérielle et immatérielle – ou encore le rythme effréné du réarmement dans le monde ces dernières années en sont la preuve.

En à peine deux ans, les équilibres stratégiques et diplomatiques se sont redessinés. Les menaces qui pèsent sur la France et l'Europe – qui figurent parmi les derniers piliers du droit international – ont évolué et se sont intensifiées : guerre en Ukraine, incursions de drones dans l'espace aérien européen, persistance de la menace terroriste, ingérences étrangères, manœuvres de désinformation... Sans céder à l'alarmisme, de façon factuelle, voilà ce qui est au cœur de notre réalité et de celle de nos armées.

« L'ambition que nous portons depuis huit ans reste inchangée »

Il est donc essentiel de nous adapter et d'accentuer notre effort budgétaire pour la défense : l'actualisation de la LPM 2024-2030 est un impératif. Nous devons prendre la mesure des changements géostratégiques, opérationnels et technologiques. Pour la sécurité de nos concitoyens. Pour la défense de la nation. Pour rester libres.

Depuis 2017, l'effort engagé pour notre défense résulte d'un



Jean-Michel Jacques.

engagement politique exigeant. La méthode employée pour la construction des deux dernières LPM, en rupture avec les précédentes, a été la suivante : partir de l'ambition souhaitée pour notre défense et construire sur cette base notre modèle d'armée. L'ambition que nous portons depuis huit ans reste inchangée. Nous devons conserver les fondamentaux de notre défense : s'appuyer sur une dissuasion nucléaire robuste ; garantir à la France son autonomie d'analyse, de décision et d'action ; conserver notre rôle de puissance d'équilibre et continuer d'agir comme nation-cadre au sein d'une coalition.

Depuis l'adoption de la LPM 2024-2030, deux ans ont passé et des changements ont été opérés, tant en matière de menaces et de nouveaux défis que d'évolutions technologiques. En cela, une actualisation prend tout son sens pour prendre la mesure de ces changements. Nous devrons continuer d'améliorer et de renforcer nos moyens dans des domaines stratégiques

(très haute altitude, grands fonds marins, intelligence artificielle, quantique, lutte anti-drones, défense sol-air, spatial, renseignement, guerre électrique...). Nous devrons également accélérer l'acquisition de certains équipements (frégates, avions de chasse, drones dans tous les milieux, etc.). Il nous faudra aussi continuer de favoriser l'émergence de nouvelles formes de financement pour notre industrie de défense – qui est cruciale pour notre souveraineté et pour nos territoires – et pour permettre le développement d'une logique d'économie de guerre. Je pense que le financement privé et la possibilité de financement populaire y ont toute leur place.

Les parlementaires ont un rôle à jouer

Ces réajustements indispensables auront un coût. Nous continuerons de veiller à ce que chaque euro investi par l'Etat dans notre défense le soit efficacement. Surtout que les investissements font vivre de nombreuses entreprises ancrées dans nos territoires et créent de nombreux emplois.

En conscience et en responsabilité, chaque parlementaire aura un rôle à jouer durant cette actualisation. Cela suppose que chacun agisse dans l'intérêt majeur du pays plutôt que dans les intérêts parfois versatiles des partis. N'oublions pas que les choix d'aujourd'hui sont la clé de notre souveraineté, de notre puissance et de notre liberté. ■

*Jean-Michel Jacques est député (EPR) du Morbihan, président de la commission de la défense nationale et des forces armées et rapporteur de la loi de programmation militaire 2024-2030.